

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ANNECY  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 14 octobre 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

**Sont présents :** Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY

**Excusé(s) :** Didier COLLOMB-GROS (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET), Nathalie AGNELLET (pouvoir à Pascale MEROTTO), René GALLAY (pouvoir à Elodie GUIDON), Alexandre HAMELIN (pouvoir à Didier THEVENET),

**Absent(s) :** Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers votants : 18

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/147    MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.



Considérant la délibération n° 22/126 modifiant le tableau des emplois en date du 25/08/2022.

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants, pour répondre aux enjeux de la collectivité et aux recrutements en cours.

Il est proposé au conseil municipal, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants en créant les postes suivants :

Nb de postes	Poste	Direction / pôle	Filière	Grade	Catégorie	Temps de travail
1	Agent chargé du contrôle des ADS et voirie Eaux Pluviales	Aménagement et développement durable du territoire	Administrative	Technicien territorial	B	Temps complet
1	Gestionnaire des affaires foncières	Aménagement et développement durable du territoire	Administrative	Attaché	A	Temps complet

Par dérogation, les emplois pourront être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 : 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Enfin, il est rappelé que la création des emplois implique la mise à jour du tableau des emplois de la Commune, tel qu'il résulte de la délibération n° 21/020 du 08 avril 2021. Il y a lieu dès lors de modifier le tableau des emplois en y intégrant les nouveaux emplois, ci-dessus désignés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

**DE CREER** les emplois ci-dessus énoncés ;

**DE MODIFIER** le tableau des emplois de la Commune en conséquence et adopte le nouveau tableau des emplois décrit ci-dessus ;

**DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité ;

**DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 27 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,

ANTONIN RUPHY



Le Maire,

DIDIER THEVENET

